

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-760

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Finances et de la commande publique Direction de la programmation budgétaire	<i>N° 2019-760</i>

Adoption du budget 2020 - Ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) - décision - autorisation

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget.

S'agissant des dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du Budget, ce même article précise que l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation des crédits provisoires. Pour les dépenses incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice concerné par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2013/0951 du 20 décembre 2013 relative à « l'adoption des autorisations de programme pour l'exercice 2014 »,

VU la délibération 2014/0768 du 19 décembre 2014 relative à « la révision des Autorisations de programme (AP)-Crédits de paiement (CP) votées par la délibération n° 2013/0951 du 20 décembre 2013 et proposition de nouvelles autorisations pour 2015 »,

VU la délibération 2014/0796 du 19 décembre 2014 relative au Fonds d'intérêt communal (FIC) pour la période 2015-2020,
VU la délibération 2015/0065 du 13 février 2015 révisant l'Autorisation de programme du Fonds d'intérêt communal (FIC),
VU la délibération 2016/069 du 12 février 2016 relative à « la révision des AP-CP votées par la délibération n° 2014/0770 du 19 décembre 2014 et proposition de nouvelles autorisations pour 2016 »,
VU la délibération 2017-24 du 27 janvier 2017 relative à « la révision des AP-CP votées par la délibération 2016/069 du 12 février 2016 et proposition de nouvelles autorisations pour 2017 »,
VU la délibération 2018-107 du 23 mars 2018 relative à « la révision des AP-CP votées par la délibération 2017-24 du 27 janvier 2017 et proposition de nouvelles autorisations pour 2018 »,
VU la délibération 2019-71 du 15 février 2019 relative à « la révision des AP-CP votées par la délibération 2018-107 du 23 mars 2018 et proposition de nouvelles autorisations pour 2019 »,
VU la délibération 2019-70 du 15 février 2019 adoptant le Budget primitif de l'exercice 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE, dans l'attente de l'adoption du Budget primitif pour l'exercice 2020, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir, pour l'ensemble des budgets concernés, dans le cadre des Autorisations de programme (AP) votées, des crédits de paiement provisoires dans la limite de ceux prévus au titre de l'exercice 2020,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir, pour l'ensemble des budgets concernés, pour les crédits gérés hors Autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget primitif 2019 après retraitement des crédits ouverts dans le cadre d'une Autorisation de programme (AP),

Article 3 : ces autorisations, représentant un volume global de 689 618 257,00 € pour l'ensemble des budgets, sont données dans le cadre de l'affectation des crédits provisoires, par budget et par chapitre globalisé, présentée en annexe 1,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir, pour l'ensemble des budgets concernés, les crédits de paiement provisoires de la section de fonctionnement dans la limite d'un montant de 933 205 500,00 € et selon la ventilation par budget et chapitre présentée en annexe 2,

Article 5 : d'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif 2020 et de les compléter le cas échéant à l'occasion de l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Emmanuel SALLABERRY</p>
---	---

BORDEAUX METROPOLE
EXERCICE 2020
AFFECTATION DES CREDITS PROVISOIRES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE
DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGETS	Section d'Investissement chapitres	Crédits de Paiements provisoires sur enveloppe annuelle	Crédits de Paiement provisoires sur Autorisations de programme votées	Autorisation globale provisoire par chapitre dans l'attente du vote du Budget 2020
05-Budget Principal		28 751 399,56	489 123 310,47	517 874 708,00
	10	3 268 750,00	-	3 268 750,00
	13	722 235,25	-	722 235,00
	20	2 263 448,85	47 936 378,88	50 199 827,00
	204	3 908 521,65	82 242 203,83	86 150 725,00
	21	3 090 416,73	102 062 763,58	105 153 180,00
	23	8 318 627,08	256 881 964,18	265 200 591,00
	26	281 750,00	-	281 750,00
	27	6 897 650,00	-	6 897 650,00
11-Déchets ménagers		843 125,00	8 323 283,08	9 166 408,00
	20	62 125,00	-	62 125,00
	21	287 250,00	8 323 283,08	8 610 533,00
	23	493 750,00	-	493 750,00
21-Assainissement		366 625,00	38 486 200,00	38 852 824,00
	20	126 250,00	837 100,00	963 350,00
	21	158 750,00	80 100,00	238 850,00
	23	45 875,00	37 569 000,00	37 614 874,00
	27	35 750,00	-	35 750,00
22-Régie du SPANC		875,00	-	875,00
	20	625,00	-	625,00
	21	250,00	-	250,00
24-Régie restaurant adm		13 894,50	-	13 894,00
	21	13 894,50	-	13 894,00
31-Transports		1 383 107,72	121 913 851,90	123 296 957,00
	20	508 958,75	5 095 555,00	5 604 513,00
	21	85 515,00	31 897 407,17	31 811 892,00
	23	957 625,22	84 920 889,73	85 878 514,00
	27	2 038,75	-	2 038,00
64-Crématorium HT		111 616,50	-	111 616,00
	21	53 941,50	-	53 941,00
	23	57 675,00	-	57 675,00
71-Réseau de chaleur		145 750,00	-	145 750,00
	20	84 500,00	-	84 500,00
	23	61 250,00	-	61 250,00
92-Régie Eau Industrielle		28 750,00	-	28 750,00
	20	23 750,00	-	23 750,00
	23	5 000,00	-	5 000,00
93-Equipements fluviaux		126 475,00	-	126 475,00
	20	2 500,00	-	2 500,00
	21	53 725,00	-	53 725,00
	23	70 250,00	-	70 250,00
TOTAL TOUS BUDGETS CONFONDUS		31 771 618,27	657 846 645,45	689 618 257,00

REPARTITION DES CREDITS PROVISOIRES DANS L'ATTENTE DE
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGETS	Section de Fonctionnement chapitres	Ouverture de crédits provisoires
05-Budget Principal		580 728 000,00
	011	155 367 000,00
	012	250 400 000,00
	014	58 710 000,00
	65	101 024 000,00
	6586	606 000,00
	66	9 198 000,00
	67	223 000,00
	68	5 200 000,00
11-Déchets ménagers		83 869 000,00
	011	33 051 000,00
	012	41 100 000,00
	65	9 576 000,00
	66	124 000,00
	67	18 000,00
21-Assainissement		3 770 000,00
	011	801 000,00
	012	1 375 000,00
	65	848 000,00
	66	273 000,00
	67	470 000,00
	68	3 000,00
22-Régie du SPANC		110 000,00
	011	14 000,00
	012	95 000,00
	67	1 000,00
24-Régie restaurant adm		3 139 000,00
	011	1 467 000,00
	012	1 670 000,00
	65	1 000,00
	67	1 000,00
31-Transports		258 791 000,00
	011	245 986 000,00
	012	3 990 000,00
	014	150 000,00
	65	794 000,00
	66	5 139 000,00
	67	2 732 000,00
62-Caveaux		92 000,00
	011	92 000,00
63-Sce Ext. Pompes Funèbres		156 000,00
	011	31 000,00
	012	125 000,00
64-Crématorium HT		820 500,00
	011	430 000,00
	012	390 000,00
	67	500,00
71-Réseau de chaleur		800 000,00
	011	424 000,00
	012	304 000,00
	66	22 000,00
	67	50 000,00
84-Z.A.C. des quais de Floirac		100 000,00
	011	100 000,00
92-Régie Eau Industrielle		322 000,00
	011	307 000,00
	012	10 000,00
	67	5 000,00

BORDEAUX METROPOLE
EXERCICE 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENTREPARTITION DES CREDITS PROVISOIRES DANS L'ATTENTE DE
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGETS	Section de Fonctionnement chapitres	Ouverture de crédits provisoires
93-Equipements fluviaux		508 000,00
	011	263 000,00
	012	245 000,00
TOTAL TOUS BUDGETS CONFONDUS		933 205 500,00
	011	438 333 000,00
	012	299 704 000,00
	014	58 860 000,00
	65	112 243 000,00
	6586	606 000,00
	66	14 756 000,00
	67	3 500 500,00
	68	5 203 000,00